

**COMMUNE D'AVIRON**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Sous la présidence de Mme BERTIN, Maire, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie d'Aviron le mercredi 29 juin 2022 à 20h

**Etaient présents :**

Mesdames BERTIN, ZABIVOROTA, BODIN, HELOUIN, ROY

Messieurs DROUARD, HATTON, MONTAIGNE, MORIN, MARTIN, LAUDOUAR

**Absents excusés :**

Messieurs CHION et RENOUF, Mesdames LOUVEL et RIOULT

**Pouvoirs :**

Mme RIOULT a donné pouvoir à M. HATTON

**A été nommé secrétaire de séance : M. Thierry DROUARD**

Approbation du compte rendu du 2 juin 2022

**Ordre du jour :**

- Autorisation de signature – Demande de fonds de concours pour la réalisation d'une clôture autour du stade
- Dons reçus par la mairie
- Questions diverses

**Autorisation de signature – Demande de fonds de concours pour l'installation d'une clôture le long du stade de foot.**

Mme la Maire propose au conseil municipal de faire installer une clôture le long du stade de foot dans la continuité de la partie déjà existante.

Quatre devis ont été demandés :

- 1<sup>er</sup> devis : NORMAND VERT (hauteur 1,20 m hors sol)  
Montant : 8 143 ,62 € HT soit 9 772,34 € TTC
- 2<sup>ème</sup> devis : LA COMPAGNIE NORMANDE DES CLOTURES (hauteur 1,15 m hors sol) - Montant :7 929 ,56 € HT soit 9 515,47 € TTC
- 3<sup>ème</sup> devis : ABC JARDINS (hauteur 1,20 m hors sol)  
Montant : 7 110,20 € HT soit 8 532,24 € TTC
- 4<sup>ème</sup> devis : A Aviron Espaces Verts (M. COMTE) (hauteur 1,20 m)  
Montant : 6 832,40 € HT soit 8 198,88 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le devis de la société A Aviron Espaces Verts au montant estimé de 6 832,40 € HT, soit 8 198,88 € TTC

- Autorise Mme la Maire à solliciter un fonds de concours auprès de l'EPN d'un montant de 3416 ,20 € et à signer tous les documents nécessaires à la constitution de ce dossier.
- Décide d'inscrire au budget de l'exercice les crédits correspondants

### **Don reçu par la mairie**

Mme la Maire indique au conseil municipal qu'en vertu de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 mai 2002, elle a accepté un don d'un montant de 1300 € de la part des gens du voyage lors de leur passage à Aviron. Ce don n'est assorti d'aucune charge ou condition.

### **Questions diverses**

- Nuit avironnaise
- Repas des anciens

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 20 h 30.



La Maire,

Sophie BERTIN